



DÁ VOZ À LETRA
Concours de lecture en langue portugaise

RÈGLEMENT

1. Cadre

La Fondation Calouste Gulbenkian organise, par l'entremise de sa Délégation en France, le concours *Dá Voz à Letra* dans le but de découvrir, parmi des lycéens de 15 à 18 ans, le meilleur lecteur ou la meilleure lectrice à haute voix en langue portugaise.

Cette compétition vise à encourager les jeunes à mieux appréhender le sens des textes au travers du plaisir qu'il peut y avoir à les communiquer à voix haute, dans le contexte ludique d'un concours.

2. Objet

Cette troisième édition du concours vise à :

- Développer simultanément plusieurs capacités que la lecture silencieuse n'exploite pas, à savoir, la diction, le placement et la projection de la voix, la notion de rythme lors de la lecture, la découverte des possibilités interprétatives dans la lecture de différents types de textes ;
- Promouvoir, au travers de la lecture à voix haute, la connaissance de textes de la littérature en langue portugaise ;
- Faire connaître les traductions en langue française de textes d'auteurs de langue portugaise ;
- Faire connaître le fonds de la Bibliothèque de la Délégation en France aux élèves du secondaire des écoles d'Île-de-France (Académies de Créteil, Paris et Versailles).

3. Qui peut participer ?

Dá voz à Letra s'adresse aux élèves des écoles publiques et privées d'Île-de-France (Académies de Créteil, Paris et Versailles), âgés de 15 à 18 ans.

Seules les candidatures individuelles seront acceptées.

4. Comment participer ?

Chaque candidat devra réaliser une vidéo d'une durée maximum de 3 minutes, le montrant en train de lire à voix haute un texte de son choix, en langue portugaise.

La vidéo devra être partagée sur une chaîne personnelle du candidat sur une plateforme de vidéo en ligne Youtube, Daily Motion ou Vimeo. Le lien devra être envoyé à travers un formulaire en ligne accompagné de la fiche d'inscription dûment remplie, disponible sur gulbenkian.pt/davozaleta.

Outre le formulaire, l'autorisation des candidats majeurs, ou l'autorisation par les parents ou autres représentants légaux des candidats mineurs, à communiquer les données personnelles respectives nécessaires à l'inscription et à divulguer et publier les vidéos, est obligatoire, selon les termes spécifiés dans les minutes disponibles sur le site du Concours.

5. Sélection et évaluation

Les vidéos présentées au concours :

- Qui contiennent des éléments de nature raciste, sexiste ou diffamatoire ;
 - Qui présentent un caractère abusif, agressif, grossier, pornographique ou illégal ;
 - Qui contiennent de la publicité pour une institution ou une marque ;
 - Dont le contenu est sans lien avec le Concours ;
 - Qui ne remplissent pas les conditions requises et les présupposés généraux et spécifiques définis dans le présent Règlement ; ou
 - Qui ne sont pas soumises dans les délais prévus dans le présent Règlement
- seront exclues d'emblée et, par là-même, non évaluées par le Comité de sélection du Concours.

Sous réserve de critères supplémentaires pouvant être définis par le Comité de sélection concernant le processus d'évaluation, les vidéos présentées au concours et répondant à toutes les conditions d'éligibilité seront évaluées selon les critères suivants :

- Texte choisi
- Capacités de communication
- Créativité interprétative.

6. Délais

Les candidatures (comprenant l'envoi de la vidéo et des autorisations, en conformité avec le point 4 du présent Règlement) peuvent être soumises du **26 septembre au 6 novembre 2016 à 23h59**.

Les 20 demi-finalistes seront annoncés le **21 novembre** sur le site internet gulbenkian.pt/davozaleta. Ces candidats devront confirmer dans un délai d'une semaine leur disponibilité pour poursuivre leur participation au Concours.

Une rencontre aura lieu le **14 janvier 2017**, avec des épreuves de sélection afin de désigner les 10 finalistes, au siège de la Délégation en France de la Fondation Calouste Gulbenkian, 39 bd de la Tour-Maubourg – 75007, Paris.

La finale du Concours, qui aura lieu le **28 janvier 2017**, consistera dans un spectacle dirigé par un metteur en scène renommé.

À la fin du spectacle, le Jury retiendra les trois meilleurs lecteurs ou lectrices à voix haute.

7. Jury

Les travaux soumis au Concours seront évalués, conformément aux critères d'évaluation définis dans le présent Règlement, par un Comité de sélection constitué de membres de l'organisation.

20 demi-finalistes seront retenus et 10 autres candidats seront classés sur une liste de réserve, dans l'éventualité où l'un ou l'autre des demi-finalistes ne serait pas en mesure de poursuivre sa participation au Concours.

Le Jury, composé de trois personnalités, sélectionnera durant le spectacle, parmi les 10 finalistes qui y participeront, les trois Meilleurs Lecteurs ou Lectrices.

8. Prix

Le présent Concours récompensera les trois meilleurs lecteurs ou lectrices à voix haute.

Le 1^{er} prix consiste dans un voyage de 4 jours à Lisbonne, à une date à convenir, pour deux personnes (le vainqueur et un accompagnant).

Le 2^e et le 3^e gagneront un Ipad agrémenté de 6 e-books.

Les prix seront attribués à la fin du spectacle qui aura lieu le 28 janvier 2017.

9. Autorisation et droits

Moyennant l'autorisation écrite des auteurs majeurs, et celle des parents ou tuteurs pour les mineurs, dans les termes de la minute disponible électroniquement, la Fondation Calouste Gulbenkian pourra divulguer les vidéos sur le site du Concours, de même que les montrer publiquement dans tout autre contexte de divulgation du présent Concours.

Cette autorisation n'implique pas la cession des droits d'auteur de la vidéo à la Fondation Calouste Gulbenkian.

Les inscriptions non accompagnées des autorisations respectives ne seront pas acceptées.

L'autorisation, par les parents ou autres représentants légaux du candidat mineur, à fournir les données personnelles respectives nécessaires à l'inscription, laquelle devra être faite en soumettant le document dûment signé disponible sur le site du Concours, est obligatoire.

L'autorisation expresse, par les candidats majeurs, à fournir les données personnelles respectives nécessaires à l'inscription, laquelle devra être faite en soumettant le document dûment signé disponible sur le site du Concours, est également obligatoire.

La non-soumission de ce document par un candidat signifiera la non-acceptation de son inscription au Concours.

Les dispositions définies dans la présente section sont conformes à la Loi n° 78.17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés de la République Française.

La participation à *Dá voz à letra* implique l'acceptation intégrale et sans réserve des termes du présent Règlement.

10. Dispositions générales

La Fondation Calouste Gulbenkian se réserve le droit de ne pas procéder au Concours ou de n'attribuer aucun prix si elle juge insuffisante la quantité ou la qualité des candidatures.

Tous les cas omis dans ce Règlement seront laissés à la décision du Jury.

Les décisions prises par le Jury ne sont passibles d'aucun type de réclamation ou de recours que ce soit.

11. Informations et accompagnement

Tous les renseignements nécessaires à la participation, à savoir le Règlement, le calendrier et les minutes traitant des autorisations obligatoires, sont disponibles sur le site du Concours.

En cas de doutes en rapport avec le Concours, voici les contacts utiles :

gulbenkian.pt/davozaetra

davozaetra@gulbenkian.pt